

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Juin 2020

L'an deux mil vingt, le 25 Juin à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de Monsieur Vincent SIODMAK, Maire.

Date de convocation	18/06/2020
Date d'affichage	18/06/2020
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	11
Présents :	10
Pouvoir(s) :	1
Votants :	11

Etaient présents : M. Éric PICORÉ 1^{er} adjoint, M. Jean-Pierre THOMAS 2^{ième} Jean REBEROT 3^{ième} adjoint, ARRIBART Hervé, , DERVEAU Dominique, HENOT Valérie, JULHES Michel, LEMAIRE Alexandre, Alexandra THOMAS
Représentés : COURAU Sophie représentée par Alexandra THOMAS
Excusé :
Absent :

- Secrétaire de séance Eric PICORÉ

BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif pour l'année 2020. Il explique que la section investissement est déséquilibré suite à la donation des frères Bourdon

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les dits budgets arrêtés aux sommes suivantes :

Section d'investissement	dépenses :	310 155.00 €		
Section d'Investissement	recettes :	782 150.36 €	excédent	471 995.36 €
Section de fonctionnement (dépenses et recettes) :		970 277.36 €		

BUDGET PRIMITIF 2019 DU CCAS

Le Maire soumet à l'assemblée les projets de budget primitif du CCAS pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal vote les budgets CCAS arrêtés aux sommes suivantes :

<u>Section de fonctionnement :</u>	- Dépenses :	5 500.00 €
	- Recettes :	5 515.16 €

VOTE DES TROIS TAXES

Après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des trois taxes directes locales, le **Conseil municipal décide de maintenir les taux des Taxes pour l'année 2020, soit :**

TAXE SUR LE FONCIER BATI	20.00 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	41.72 %

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS

Le Maire propose de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunication, à savoir :

- 41.66 € par kilomètre et par artère en souterrain
- 55.54 € par kilomètre et par artère aérien

SUBVENTION ACCORDEES

Notre association Vandy tonic nous a sollicité pour une subvention annuelle

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte à l'unanimité de donner une subvention de 250.00 €

DELIBERATION : AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE DU TRESOR PUBLIC

Le maire informe que nous avons reçu un chèque de remboursement du Trésor Public concernant le dégrèvement sur la taxe foncière 2018

Soit 13.00 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ce chèque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donne son accord pour l'encaissement des chèques du Trésor Public de 13.00 €

DELIBERATION : AUTORISATION ENCAISSEMENT CHEQUE DE Mr BIMONT

Le maire informe que nous avons reçu de la part de Mr BIMONT un chèque de 315.00 € correspondant à son indemnité du 16, Mars au 26 Mai 2020 et un chèque de 435.00 € concernant le solde du compte de l'église qu'il gérait

Soit 750.00 €

Monsieur Le Maire demande l'autorisation d'encaisser ces chèques. A la demande de Mr BIMONT, cette somme est destinée au remplacement du battant de la cloche de l'Eglise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

donne son accord pour l'encaissement des chèques de Mr BIMONT de 315.00 € ET 435.00 €

DELIBERATION : PRIME EXCEPTIONNELLE COVID 19

Le maire informe qu'il a reçu du Centre de Gestion de l'Aisne une note informant qu'il est possible d'octroyer une prime exceptionnelle de 1000.00 € aux agents fonctionnaires et contractuels de la commune qui ont assuré la continuité des services publics pendant la période de l'épidémie de covid-19 Sont concernés par le versement de la prime les agents occupant les emplois dans les services suivants :

- Service technique
- Service administratif

Le montant de cette prime sera proratisé en fonction du temps de travail et versé en une seule fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Pour 4 voix

Contre 5 voix

Abstention 2 voix

La prime aux agents fonctionnaires et contractuels de la commune ne sera donc pas octroyée

BATTANT DE LA CLOCHE DE L'EGLISE

Monsieur Le maire informe que le battant de la cloche de l'église est défectueux.

La Société PASCHAL nous a fait un devis, soit

Montant HT	1 427.00 €	TTC	1 712.40 €
------------	------------	-----	------------

La Société PASCHAL nous a fait également un devis pour la mise en conformité de la protection contre la foudre de l'église, soit

Montant HT	12 632.51 €	TTC	15 159.01 €
------------	-------------	-----	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Donne son accord pour le changement du battant de la cloche de l'église pour un montant de 1712.40 € et

Reporte la mise en conformité de la protection contre la foudre de l'église.

REMISE EN ETAT DU PORTAIL DE LA COUR DE L'ÉGLISE

Le Maire informe que le portail de la cour de l'église est défectueux et qu'il n'est plus possible de le fermer.

Il propose de le remettre en état. Ensuite celui-ci devra être fermé tous les soirs.

Devis de ADF 60 Montant HT 750.00 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Donne son accord pour la remise en état du portail de la cour de l'église
pour un montant de 750.00 € HT**

COMMISSION DES IMPOTS

Le Maire informe que le service de la Commission Communale des impôts Directs lui a demandé une liste 24 de personnes pour renouveler les 12 membres de la commission 2020.

QUESTION DIVERSES

- CANALISATION BOUCHEE RUE DE LA QUEPEINE

Le maire informe qu'une canalisation traversant la Rue de la Querpeine est bouchée. La société ACM Vidanges va venir la déboucher cette semaine. Le coût est de 300.00 € environs

- SERVICE RETZEO

Le Maire informe que le service de transport à la demande Retzeo va évoluer au 1^{er} Septembre 2020. Dans ce contexte Monsieur Le Maire a demandé de revoir le positionnement des points d'arrêt sur la commune.

Arrêts existants : Rue du Vatinois – Rue de la Querpeine – Rue de l'Etang - Rue de Tabary

Arrêts demandés : Rue du Vatinois – Rue de la Querpeine – en Haut de la Rue aux Cheveaux – Rue de Tabary – en Haut de la Rue du Marais

- PROJET DE LA COMMISSION CULTURE

La Commission culture a pour projet l'installation d'une boîte à livres.

Après la présentation d'une première ébauche, des plans et devis seront proposés lors d'une prochaine réunion.

L'emplacement retenu est dans la cour de la Mairie à côté du panneau d'affichage.

- PROBLEME DE POUBELLES POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES

Le maire informe qu'il est difficile de remettre des poubelles à disposition dans les rues, à cause des dépôts sauvages. Ce sujet reste à l'étude.

Fait et délibéré les, jour mois au que dessus ont signé au registre les membres présents.

Séance levée à 20 h 45